|  |  |
| --- | --- |
| Cfdt_O_H_RVB | **SECTION SYNDICALE :** *(à personnaliser)* |

**Destinataires :** *(à personnaliser)*

Objet : Interpellation du Directeur ou de la Directrice de l’organisme sur les salaires et l’emploi

Madame Monsieur le Directeur *(à personnaliser),*

Les agents de la Sécurité Sociale ont fait grève le 13 décembre 2021 et le 18 janvier 2022 sur la question des salaires.

Depuis 2010, la valeur du point n’a augmenté qu’une seule fois en 11 ans de 0,5%.

En 2010, le salaire à l’embauche pour un niveau 3 était de 13% au-dessus du smic. Aujourd’hui ce salaire d’embauche n’est plus que de 1,5% au-dessus du smic alors que les métiers ont fortement évolué.

Il sera même en-dessous du SMIC à partir du 1er mai, si aucune mesure n’est mise en place d’ici-là.

Cette absence de dynamisme salarial pénalise lourdement ceux qui n’ont pas eu de promotions ou de pas de compétences. Ceux qui ont l’une des deux mesures maintiennent tout juste leur pouvoir d’achat en cette période de forte inflation.

En effet, en glissement annuel, l’inflation atteint actuellement des records, nous en sommes à 4,5%, à fin mars.

Les Pouvoirs Publics que nous avons sollicités à de nombreuses reprises depuis la fin d’année 2021, ne donnent pour le moment aucunes perspectives d’évolution salariale collective, même si la **CFDT** continuera à revendiquer une augmentation collective substantielle, par l’augmentation de la valeur du point dès 2022.

L’affaiblissement de la politique salariale engendre démotivation et un appauvrissement général pour l’institution.

Plus largement, nous vous interpellons pour que vous mettiez en place localement toutes mesures permettant un gain de pouvoir d’achat aux salariés de notre organisme *(à personnaliser : possibilité de télétravailler 3 jours par semaine, négociation d’une prime de mobilité durable…).*

Nous souhaitons également vous interpeller au sujet des COG, au moment où elles commencent à être discutées au niveau national.

La **CFDT** est particulièrement vigilante et offensive sur la question des effectifs.

Il n’est pour nous pas entendable qu’une nouvelle COG puisse entrainer à nouveau une diminution d’effectif au sein de notre organisme.

La **CFDT** interviendra en ce sens partout où elle le pourra.

Notre objectif étant de défendre les conditions de travail des collègues mais aussi de défendre un modèle social permettant d’aller vers tous les assurés sociaux dont les plus fragiles.

Nous vous interpellons aujourd’hui pour que vous répondiez à ces questions primordiales :

* Les salariés de votre organisme méritent-ils une augmentation collective substantielle de leurs salaires ?
* Les salariés de votre organisme méritent-ils d’être en nombre suffisant dans les prochaines années pour avoir de bonnes conditions de travail et assurer les missions de service public qui nous sont dévolues ?

Les élus CFDT/Délégués syndicaux CFDT/ représentants CFDT *(à personnaliser)* attendent une réponse pour le *(date à préciser)* à ces questions que nous jugeons essentielles.

Tous les directrices et directeurs des organismes de Sécurité Sociale sont actuellement interrogés sur ce sujet.

Dans l’attente de vos réponses,

Le XXX Avril 2022